



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA CENT-VINGT-DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 26 janvier 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent-vingt-deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 26 janvier 2024.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation de relevés de décisions du Conseil des Ministres.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur cinq (05) points, à savoir :

1. De la cérémonie d'Investiture et de la continuité des Institutions

Evoquant la cérémonie de son investiture en qualité de Président de la République Démocratique du Congo intervenue le 20 janvier 2024, le Chef de l'Etat a indiqué que cette cérémonie, qui a clos solennellement l'exercice de son premier mandat confié par le peuple, le 24 janvier 2019 ; vient d'ouvrir la voie à un nouvel horizon dont l'objectif demeure la réalisation d'un Congo plus uni, plus en sécurité et plus prospère.

Au milieu d'hôtes de marque venus nombreux, parmi lesquels, plus d'une vingtaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement, de Représentants de Haut-niveau, et de manière plus générale, de la communauté internationale dans sa plus grande diversité — le Peuple congolais a une nouvelle fois eu l'occasion, non seulement de témoigner de sa maturité et de son hospitalité ; mais aussi et surtout, de réitérer son adhésion à son projet de société, offre politique lui présentée lors de la campagne électorale.



Il a tenu à rappeler l'importance que revêt ce jour pour chacun des membres du Gouvernement, en cette période transitoire qui précède la constitution du nouveau Gouvernement. En ce que, outre le maintien de la concorde et de la cohésion dans l'action gouvernementale, il y a nécessité d'accompagner l'installation des jalons relatifs à la réalisation des six engagements et des initiatives prioritaires promis aux Congolais.

Le Président de la République a réitéré ses remerciements à toutes les parties prenantes ainsi que toutes les Congolaises et tous les Congolais sans lesquels cette belle cérémonie d'investiture n'aurait été possible.

2. De la Redynamisation des structures de régulation du marché de l'emploi

Le Président de la République est déterminé à offrir des solutions pragmatiques aux problèmes socio-économiques rencontrés par nos concitoyens, parmi lesquels le chômage. Il a fait de la création d'emploi le premier engagement de son nouveau mandat. Car, l'emploi constitue l'un des déterminants majeurs de toute croissance inclusive et du développement économique.

En effet, avoir un emploi qui procure un revenu que ce travail soit qualifié ou non qualifié, intellectuel ou manuel, constitue une source d'épanouissement personnel, et permet au travailleur tant du secteur privé que public, d'apporter quotidiennement sa contribution à la création de la richesse nationale.

Considérant la nécessité de renforcer la régulation, assurer la promotion et l'accompagnement du marché de l'emploi, qui doit faire rencontrer les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi, le Président de la République a chargé le Gouvernement de veiller à la redynamisation des structures publiques d'accompagnement du marché de l'emploi, notamment l'Office National de l'Emploi (ONEM) afin qu'il devienne réellement la courroie de transmission essentielle des offres et des demandes d'emploi.

Pour ce faire, le Premier Ministre devrait veiller à ce que tous les Ministres concernés collaborent étroitement afin que les actions suivantes soient réalisées au cours du premier trimestre de cette année :

- *Mener une campagne de communication pour une meilleure connaissance de l'ONEM par la population active ;*



- *Accroître les antennes ou représentations de l'ONEM en favorisant la collaboration avec les maisons communales, progressivement sur toute l'étendue du territoire national ;*
- *Favoriser une meilleure collaboration entre les organisations patronales et toutes les structures du marché de l'emploi afin de partager les renseignements portant sur le marché du travail, l'évaluation des besoins actuels et futurs des profils d'emploi recherchés par les entreprises pour encourager les demandeurs d'emploi à opter pour des filières offrant des débouchés ;*
- *Mettre en place des mesures incitatives encourageant les entreprises à réserver un quota aux nouveaux diplômés sans expérience professionnelle, pour favoriser ainsi l'accès des jeunes diplômés en quête d'une première expérience professionnelle.*

3. De l'inadmissibilité des actes d'intolérance et des traitements inhumains sur le territoire national

Se référant à sa communication faite lors de la 120^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 29 décembre 2023, le Président de la République a réitéré l'inadmissibilité des traitements inhumains et dégradants, de même que les actes d'intolérance, particulièrement vis-à-vis des femmes, à la suite d'informations documentées lui parvenues et qui faisaient état de la commission desdits actes, notamment lors de la campagne électorale.

Malheureusement, il y a lieu de constater, comme le démontrent certaines images et vidéos insoutenables qui circulent, la poursuite de ces actes inhumains qui n'ont d'égal que la barbarie de leur perpétrateurs qui, en sus de semer la panique, font le lit de l'instabilité et de l'apparition de conflits communautaires au plus grand dam de nos populations.

Le Président de la République a tenu à rappeler la tolérance zéro pour ces comportements et ces actes d'une gravité innommables. *« Ceux-ci n'ont aucune place sur notre territoire et leurs auteurs demeurent d'être poursuivis et déférés devant les cours et tribunaux »*, a – t – il insisté.

Il reste convaincu que ce n'est que par la répression juste et proportionnelle, sans concession ni remords, que nous parviendrons à rétablir l'ordre et permettre à nos concitoyens, de même que tous ceux qui ont choisi nos villes et villages comme lieux de résidence, de recouvrer leur quiétude.



Conformément à son engagement d'offrir plus de sécurité et d'exiger plus d'efficacité des services publics, il a de nouveau lancé un appel au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, et à la Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, avec l'appui des autorités provinciales et les services de sécurité, pour que toute la lumière soit faite sur ce fléau.

4. De la journée internationale de la douane

Ce vendredi 26 janvier 2024, en marge de la journée Internationale de la douane, la Cellule d'Innovation et de Changement de Mentalités (CICM) a procédé en son nom, à la remise des ouvrages « *hyperguides de l'agent de douanes* » édition spéciale Président de la République avec comme particularité, l'intégration du Cahier Spécial du Président de la République pour la Prévention et la lutte contre la corruption et les antivaleurs dont le lancement de la campagne de sensibilisation a eu lieu le 26 janvier 2023.

En mettant à la disposition du douanier Congolais ces outils, en ce début de son deuxième mandat, le Président de la République envoie un message clair, non seulement au douanier Congolais, mais aussi à tout acteur concerné par cette activité, combien il est déterminé à éradiquer les antivaleurs dans ce secteur de l'économie nationale pour ainsi accélérer la mobilisation des recettes dans ce secteur vital pour la nation. Ce qui entraînera la maximisation des performances douanières en République Démocratique du Congo.

Avec le lancement de la distribution par la CICM, sous la supervision du Ministre des Finances s'ouvre aussi la distribution à tous les agents de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), partout où ils travaillent. Cet effort logistique de distribution est assuré en collaboration avec le partenaire Africa Union Financial Service pour s'assurer que chaque douanier reçoive son kit.

A l'heure du numérique et d'innovations managériales, il tient à poursuivre les efforts d'innovation, notamment dans la finalisation de la version électronique interactive, qui est annoncée pour le début du deuxième semestre de cette année, en collaboration avec les différents partenaires de la DGDA dans ce projet.



Le Président de la République a demandé au Premier Ministre, au Ministre des Finances et aux autres Ministères concernés à la fois par l'innovation, la maximisation des recettes de l'Etat, et la bonne gouvernance, de travailler avec la Cellule d'Innovation et de Changement de Mentalités (CICM) pour le suivi de ce projet et sa mise en œuvre dans différentes régies financières et les différentes entreprises publiques de la République, pour ainsi donner à l'Etat les moyens de sa politique.

5. De la redynamisation du cadre de collaboration entre nos représentations diplomatiques et nos institutions nationales

Le Président de la République a tenu à rappeler que d'importantes réalisations ont été accomplies au sein de l'appareil diplomatique avec pour but, soit d'innover, de corriger ou encore de redynamiser des pans entiers de notre Administration afin d'assurer notre bien-être collectif.

Cette volonté s'est notamment traduite dans l'Administration des Affaires Étrangères dont les attermolements avaient pour effet d'atténuer, parfois de contraindre, la noble et effective représentation de notre Nation dans les capitales étrangères, de même que la capacité de nos diplomates à continuellement assurer la sauvegarde de nos intérêts partout où ils étaient discutés.

Les recommandations de la 12^{ème} Conférence diplomatique tenue en février 2022 sont en cours d'application ; tout comme l'engagement exprimé lors du Conseil des Ministres du 10 novembre 2023, et repris dans son Programme quinquennal, celui appelant à la réforme de l'Académie diplomatique Congolaise.

Le Gouvernement a été encouragé à redoubler d'efforts pour donner plus de résultats, notamment pour le maintien d'une bonne collaboration entre nos Ambassades et les différentes Institutions, Administrations voire les Services nationaux dont elles se veulent politiquement une émanation à l'étranger.

Il a invité le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères et Francophonie, sous la supervision du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à tabler d'ores-et-déjà sur la redynamisation des différentes Commissions intergouvernementales et interservices existant à cet effet.



Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a commencé par adresser, au nom du Gouvernement, ses vives félicitations au Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa prestation de serment historique, qui a eu lieu, à Kinshasa, le 20 janvier 2024, devant une vingtaine de Chefs d'Etat et de délégations ainsi que de nombreux invités de marque représentant leurs pays respectifs.

Par la présence significative de ces différentes délégations de haut niveau, la mémorable cérémonie du Stade des Martyrs confirme non seulement le dynamisme de notre diplomatie impulsée grâce au leadership du Président de la République, mais également la reconnaissance internationale du choix incontesté du Peuple congolais sur son auguste personne.

Le Premier Ministre a également salué la force et la pertinence du discours d'investiture du Chef de l'Etat, qui donne des objectifs clairs pour le nouveau quinquennat, à savoir :

- 1. la création d'emplois par la promotion de l'entrepreneuriat ;*
- 2. la protection du pouvoir d'achat des ménages, par la stabilisation du niveau de l'inflation et la maîtrise du taux de change ;*
- 3. la sécurisation de notre territoire et la préservation de nos intérêts par la restructuration profonde de notre appareil de sécurité et de défense ;*
- 4. la diversification de notre économie par la transformation locale de nos produits agricoles et miniers bruts ;*
- 5. l'accès aux services de base par la consolidation de la Couverture Santé Universelle, de la Gratuité de l'Enseignement et des acquis du PDL 145T ;*
- 6. le renforcement de l'efficacité de nos services publics.*

Ces objectifs prioritaires constituent la référence fondamentale pour le Programme d'actions du prochain Gouvernement.

Sur un autre chapitre, le Premier Ministre, saluant le bon déroulement du processus électoral en cours, processus qui confirme l'ancrage de la culture démocratique dans la vie nationale, avec notamment, pour la toute première fois, l'organisation des élections au niveau communal, a rassuré que le Gouvernement continue de suivre les différentes opérations à venir.



Pour cela, il a réitéré sa détermination à poursuivre soutien financier et sécuritaire du Gouvernement à la CENI pour la conclusion de tout le cycle électoral prévu.

De la même manière et en toute responsabilité, le Gouvernement demeure attentif aux préoccupations de divers ordres exprimées par nos populations pour la bonne tenue de ces scrutins.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'Etat de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population est demeuré généralement calme sur l'ensemble du Territoire national ; et a été marqué notamment par :

- *L'organisation impeccable de la cérémonie d'investiture du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- *La présence significative et éloquente des Chefs d'Etat Africains à la prestation de serment du Président de la République, Chef de l'Etat, réélu pour un second mandat.*

Au chapitre du banditisme et criminalité dans la Ville de Kinshasa, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait part au Conseil de l'ouverture, ce vendredi 26 janvier 2024, des audiences publiques foraines en procédure de flagrance dans l'enceinte de son Ministère. Cela fait suite aux récentes opérations de nos forces de l'ordre qui ont réussi à mettre la main sur plusieurs centaines de délinquants qui terrorisent au quotidien nos paisibles compatriotes.

La justice tant militaire que civile est à pied d'œuvre. Il est question de mettre fin à ce fléau du banditisme urbain et de la criminalité qui connaissent une courbe ascendante.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rapporté des cas d'affrontements violents, des incursions des terroristes ADF/MTM, de CODECO et de ZAIRE. Il a souligné le renforcement continu en effectifs ainsi qu'en matériels des différentes positions des M23/RDF.

Dans le territoire de Rutshuru particulièrement, il a été signalé d'une part, le recrutement forcé des jeunes par les terroristes M23/RDF ; et d'autre part, la résistance des patriotes Wazalendo contre cette coalition.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo restent déterminées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'Etat.

Dans la partie ouest du pays, il a été constaté un regain de l'activisme des insurgés Yaka dits Mobondo. Les causes de la persistance de ce phénomène ont été passées en revue et des dispositions idoines ont été prises quant à ce.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Deux notes d'information relevant du secteur des Transports

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a présenté aux membres du Conseil deux notes d'information.

La première note concernait **l'état d'avancement des travaux préparatoires de la modernisation de l'aéroport international de Ndjili à Kinshasa par la Société MILVEST.**

Agissant, sous la coordination du Premier Ministre, conformément aux orientations du Président de la République données lors de la 97^{ème} Réunion du Conseil des Ministres du 05 mai 2023, le Gouvernement a mobilisé une grande expertise pour l'élaboration des instruments juridique, financier et technique particulièrement pour la conclusion d'un Protocole d'Accord et la Convention de Collaboration avec la Société turque MILVEST.



En termes de principaux préalables, il a été accompli à ce jour : (i) le désengagement de la société chinoise WIETC, attributaire initial du marché des travaux de modernisation de l'aéroport international de Kinshasa/N'djili ; (ii) la collecte des données nécessaires à l'étude de faisabilité et autres documents connexes par la société MILVEST auprès de la RVA ; (iii) la validation par la partie congolaise des documents du Projet soumis par la Société MILVEST.

Sur ce point précis, l'assistance du Cabinet conseil d'Avocats «HF W» basé à Paris en France dans la revue et la négociation d'un Accord portant sur une concession ayant pour objet la modernisation, l'agrandissement, la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'aéroport de Kinshasa/ N'djili a contribué à l'amendement du Projet d'accord de collaboration de manière à être le plus équitable possible à partir des observations formulées par le Gouvernement et la Régie des Voies Aériennes (RVA).

Quant aux derniers réglages, ils se feront dans cadre du Comité de suivi qui a pour tâches d'assurer : (i) l'harmonisation du Projet de l'Accord de Collaboration avec le Plan directeur et les Etudes de faisabilité ; (ii) la validation, après amendements, du Plan directeur et des Etudes de faisabilité ; et, (iii) la validation du Business-plan.

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a rassuré qu'il n'existe, à ce jour, aucun obstacle au début des travaux, c'est-à-dire à la cérémonie de la pose de la première pierre qui devrait se faire selon l'agenda du Président de la République, Chef de l'Etat.

Il a précisé que le nouvel aéroport et ses dépendances s'étendront sur une superficie de 800.000 m² ; l'aéro-ville et la zone cargo sur environ 100.000 m².

Quant à la deuxième note d'information, elle était relative à **l'évolution satisfaisante de la relance de l'exploitation de la compagnie nationale Congo Airways SA.**

A ce sujet, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a rassuré que les fonds mis à la disposition de Congo Airways SA ont permis à la compagnie nationale de prendre en leasing deux aéronefs de type Boeing 737 série 800 et de reprendre l'exploitation effective le 21 novembre 2023 avec six escales majeures sur 15 habituellement desservies.



Les autres escales devant l'être dès la fin du mois de février avec l'acquisition en location de trois autres avions Embraer 190 de 90 places et un troisième Boeing 737-800 déjà acquis en location sur fonds propres du fait de l'augmentation de la demande sur le marché. Un Boeing 777-200 ER pour le long courrier est également en cours de négociation.

La pérennisation de cette relance se fera grâce à la mise à disposition de la dotation gouvernementale en faveur de CONGO AIRWAYS SA pour permettre la réalisation des perspectives à court terme au plan national, régional et continental.

Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.

II.6. Situation des inondations à Kinshasa et dans 15 autres provinces

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a fait le point de la situation des inondations à Kinshasa et dans 15 autres provinces du pays.

En effet, des inondations meurtrières ont été signalées récemment dans plusieurs agglomérations le long des principaux cours d'eau du pays. Le monitoring réalisé par le mécanisme de veille humanitaire a confirmé ses alertes et la situation des inondations, allant de la période de novembre 2023 à janvier 2024, a touché 72 territoires dans 16 provinces du pays.

282.665 ménages ont été touchés, 221 compatriotes ont perdu la vie et 625 cas de blessés ont été répertoriés et pris en charge. Quant aux dégâts d'infrastructures de base, il a été dénombré 67.519 maisons, 1.528 écoles, 267 Etablissements des soins de santé, 211 marchés et 146 routes endommagés.

Les provinces de l'Equateur, du Sud-Ubangi, de Kinshasa, de la Tshopo sont les plus touchées par ces inondations. La ville de Kinshasa est aussi affectée d'une manière particulière et dramatique. La cité du Fleuve est sous eaux. Plusieurs quartiers sont inondés suite à la montée excessive des eaux du fleuve Congo et des nombreuses rivières qui jonchent la ville (quartiers Mososo et Ndanu dans la commune de Limete, quartier Bitshakutshaku à Barumbu).

A côté de ces inondations, les alertes des glissements de terrain à la suite des pluies diluviennes et des cas de naufrage ont été remontées. Les glissements de terrain ont été notifiés à Bukavu, à Kamituga dans le Sud-Kivu, à Kananga dans



la province du Kasai- Central, à Kamonia dans la province du Kasai et à Matadi dans la province du Kongo- Central.

Les évaluations des risques des urgences de santé publique ont mentionné que 16 sur 26 provinces du pays ont un risqué élevé. Après analyse de la situation au cours d'une réunion avec les parties prenantes (Gouvernementales et des organisations de la coopération) en date du 29 décembre 2023, le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a rassuré avoir pris des mesures et actions de santé publique afin de prévenir les épidémies et sauver les vies des populations affectées.

Les besoins urgents ont été identifiés et évalués afin d'organiser des interventions plus efficaces.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

III. APPROBATION DE RELEVÉS DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté deux relevés de décisions prises respectivement lors de :

- (i) *la 121^{ème} Réunion ordinaire du Gouvernement tenue le vendredi 12 janvier 2024 ;*
et, enfin,
- (ii) *la septième Réunion restreinte du Conseil des Ministres tenue le mercredi 24 janvier 2024.*

Avant de clôturer le Conseil des Ministres, le Président de la République a donné la parole au Ministre des Sports pour faire le point de l'état moral de nos Léopards football, à 48 heures du match de confrontation directe avec les pharaons d'Egypte dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations qui se déroule en Côte d'Ivoire.

Il a rassuré que le moral des joueurs, de l'entraîneur et de toute l'équipe est au zénith et que l'équipe est bien sereine, sous l'encadrement du coach.

Le Président de la République a aussi voulu s'enquérir de la situation et des dispositions mises en place pour soutenir les supporters qui ont fait le déplacement de la Côte d'Ivoire pour être aux côtés de notre équipe nationale durant cette compétition.



Un échange a été ouvert de manière unanime, les membres du Gouvernement ont salué la qualification des Léopards.

Le Président de la République qui échange, à chaque fin de match, avec le Coach et tout le staff a rassuré les membres du Gouvernement que tout s'est fait pour que notre qualification puisse être assurée.

C'est ainsi qu'il a lancé un appel à tous les Congolais pour que dimanche nous puissions être tous mobilisés pour soutenir notre équipe nationale pour ce match qualificatif des quarts de finale.

Commencée à 13h15', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h01'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

